

Paris, le vendredi 2 mai 2003

Chère Madame, Chère Mademoiselle, Cher Monsieur,

Sciences Po s'apprête à prendre une initiative importante et innovante dont le triple objectif est de renforcer l'excellence de notre formation et des prestations qui s'y rattachent, de poursuivre notre engagement résolu dans la compétition internationale et de pérenniser notre système de redistribution sous forme de bourses au profit des étudiants qui en ont le plus besoin, amplifiant ainsi le processus de démocratisation que nous conduisons avec ferveur.

Pour poursuivre ce triple objectif, Sciences Po a besoin, mais c'est le cas pour l'ensemble des universités européennes, d'augmenter et de diversifier ses sources de financement. Richard Descoings, Directeur de Sciences Po, va donc réunir une commission dont la première session aura lieu le lundi 5 mai à 9h00 afin de lui demander de se prononcer sur l'opportunité et les modalités d'une augmentation des droits de scolarité payés par les étudiants.

Cette commission sera composée d'enseignants de Sciences Po, de hauts fonctionnaires intervenant à titre personnel, de 2 représentants des salariés de Sciences Po et des représentants des 3 organisations syndicales étudiantes comptant des élus à Sciences Po (UNEF, UNI, Interzaide). Les enseignants et hauts fonctionnaires seront les suivants : Jean-Paul Fitoussi, Professeur des Universités à Sciences Po, Président du Conseil scientifique de l'IEP de Paris et Président de l'OFCE, Pascal Perrineau, Professeur des Universités à Sciences Po et Directeur du CEVIPOF, François Rachline, Vice-Président enseignant du Conseil de Direction de Sciences Po, Louis Chauvel, Maître de conférence des Universités à Sciences Po et chercheur à l'Observatoire Sociologique du Changement, Bernard Cieutat, Président de chambre à la Cour des comptes, Bernard Stirn, Président adjoint de la section du contentieux du Conseil d'état, Thierry Bert, Chef de service de l'Inspection générale des finances.

Le caractère innovant de notre démarche réside dans le fait que nous allons proposer à cette commission de se prononcer sur une augmentation des droits de scolarité modulée en fonction des revenus des ménages auxquels sont rattachés les étudiants. L'objectif est donc de différencier, de façon progressive, les droits de scolarité payés par les uns et les autres.

Les droits de scolarité à Sciences Po sont aujourd'hui de 1 050 euros. Nous ne comptons pas les porter au niveau des universités américaines ou asiatiques (entre 10 000 et 30 000 dollars), ni même au niveau des écoles de commerce en France (environ 7 500 euros). Mais il convient de s'interroger sur la contribution financière effective des étudiants, contribution qui peut paraître

très faible dans un établissement tel que Sciences Po vu la qualité des enseignements, des services qui leur sont rendus et les débouchés professionnels qui leur sont proposés.

**Cette augmentation des droits de scolarité devrait ainsi permettre à Sciences Po de poursuivre les investissements nécessaires pour conserver son rang dans le peloton de tête des grandes universités mondiales, tout en augmentant les mécanismes de solidarité au sein de l'établissement.**

L'accroissement de nos ressources permet en effet de **proposer à nos étudiants des services mutualisés de qualité** (bibliothèque, service des stages, encadrement pédagogique et administratif, salles informatiques...) dont on sait qu'ils profitent à tous, mais en particulier à ceux qui n'ont pas les ressources financières ou relationnelles pour les compenser par leurs propres moyens quand ils ne sont pas disponibles au sein des universités. L'accroissement de nos ressources permet également **d'augmenter nos capacités en termes de redistribution** sous forme de bourses au profit des étudiants qui en ont le plus besoin.

**Pour résumer, ce que nous souhaitons mettre en place, c'est un système de redistribution qui permet de faire jouer la solidarité en demandant aux étudiants qui en ont les moyens de contribuer davantage au financement de l'établissement, au profit de tous.**

La gratuité de l'enseignement supérieur en France est un tabou. Mais cette gratuité, si elle a contribué à la massification de l'université, n'a pas permis sa démocratisation. On peut même soutenir que **lorsque la gratuité conduit à la paupérisation des universités, elle constitue un frein à la démocratisation.**

C'est au contraire en augmentant les droits de scolarité des étudiants qui ont les moyens de s'en acquitter, tout en continuant à accorder des exonérations et des bourses importantes à ceux qui en ont réellement besoin que nous parviendrons à **éviter la spirale du déclin qui menace les universités en Europe, à préserver le savoir en tant que « bien public »** tout en renforçant l'équité en termes de conditions d'accès à Sciences Po par une politique très active de solidarité entre les étudiants et **d'égalité des chances dans notre recrutement.**

Les questions que cette initiative va soulever sont nombreuses. Vous trouverez par conséquent avec ce courrier la lettre que Richard Descoings a adressée à l'ensemble des étudiants de Sciences Po, lettre qui détaille les raisons qui nous amènent à formuler une telle proposition. Je reste quant à moi à votre entière disposition pour répondre à vos questions et vous apporter les compléments d'information que vous jugerez utiles.

Je vous prie de croire, chère Madame, chère Mademoiselle, cher Monsieur, à l'assurance des mes sentiments les meilleurs.

Xavier Brunschvicg  
Directeur de la communication